



Conditions générales de vente

**Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après.
Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à ces conditions.**

CONDITIONS DE RÉSERVATION

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers. La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Le Camping Les Pins d'Ucel propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le Camping Les Pins d'Ucel se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

EMPLACEMENT DE CAMPING

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

LOCATION

Le forfait de base est de 2 à 5 places selon le type de locatifs. Le Camping Les Pins d'Ucel se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

RÉSERVATION DE GROUPES

Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Nos hébergements s'adressent exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone ou par e-mail. Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIF, TAXE DE SÉJOUR ET ÉCO-PARTICIPATION

Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse. • Le montant de la taxe de séjour est de 0,59 € / nuit / personne de + de 18 ans. Le montant de l'éco participation est de 0,20 € / nuit / personne,

APPLICATION DE LA TARIFICATION DYNAMIQUE

La Société applique la tarification dynamique [ajustement des prix en fonction de la variation de la demande]. De ce fait, les tarifs sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

Ainsi, il est possible que pour un même séjour, les Clients aient payé des prix différents.

Les Clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement de la différence entre le prix qui leur est applicable et le prix promotionnel ou le prix inférieur dont un autre client a pu bénéficier au titre de la tarification dynamique.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- **Emplacement de camping**

Un acompte de 30% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé le jour de l'arrivée au camping.

- **Location**

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L121-19 du code de la consommation, Le Camping Les Pins d'Ucel, informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

SÉJOUR

1. Arrivée

- **Emplacement de camping**

Les jours d'arrivée sont libres, vous serez accueilli à partir de 12h pour une durée de 7 nuits minimum.

- **Location**

Les arrivées et départs se font en jour libre en basse saison, pour un séjour minimum de 2 nuits. En haute saison, séjour de 7 nuits minimum. Arrivé le samedi à partir de 15 h.

Une caution vous sera demandée (200 €) plusieurs jours avant votre arrivée via notre partenaire Swilky.

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer: Le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc., et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Il est interdit de brancher une voiture électrique dans la location (risque d'incendie !). Des bornes sont à disposition sur le parking.

3. Les visiteurs

Ils sont autorisés de 8h30 à 21h00. Aucun visiteur ne peut se rendre sur un emplacement sans l'autorisation de la réception. L'accès à la piscine leur est strictement interdit.

4. Départ

- **Emplacement de camping**

L'emplacement devra être libéré avant 12h.

- **Location**

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré entre 8h30 et avant 10h00 du matin sur rendez-vous pris dans la semaine à la réception.

L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire sera vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues.

La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été suffisamment nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur de 45 € vous sera demandé.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination doit être à jour. Les propriétaires doivent ramasser les salissures de leurs animaux et respecter la propreté.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée.

3. Annulation du fait du Camping les Pins d'Ucel

En cas d'annulation du fait du Camping les Pins d'Ucel, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

Le camping Les Pins d'Ucel vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire Neat s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. Retrouvez toutes les conditions de l'assurance annulation sur notre site Internet.

RESPONSABILITÉ DU CLIENT CONTRACTUEL

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (nom indiqué sur le formulaire de réservation) s'engage à utiliser et faire utiliser par les personnes qui l'accompagnent, les équipements et installations des parcs conformément à leurs destinations et usages normaux. Il s'engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin du séjour. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobilier qui garnissent les locations ou les bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel d'un hébergement ou d'un emplacement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping, et il s'engage à le respecter et le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ou lui rendent visite. Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l'intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d'aucune indemnité et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l'attestation).

RESPONSABILITÉ DU CAMPING

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du parc.

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :

- Vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
- Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris la piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique.
- Dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.
- Modification du programme d'animation ou des activités proposées.
- En basse saison, et pour des raisons liées à la fréquentation, le camping se réserve le droit de modifier ou supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toute réservation en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

DROIT À L'IMAGE

Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier à : Camping les Pins d'Ucel - 35 route de Bréchignac - 07200 UCEL.

OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

MÉDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Le Camping Les Pins d'Ucel. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est CM2C.

Le fait de camper sur notre terrain implique l'acceptation sans réserve du règlement.

Toute infraction au présent règlement entraînera l'expulsion de son auteur.

En cas de litige les tribunaux d'Aubenas seront seuls compétents.